



COMMUNE DE COURCHAVON

AVIS OFFICIEL

www.courchavon-mormont.ch

La commune recherche :

Un caissier/une caissière communal(e) CDI – taux 30-40%

Domaine d'activité :

- Suivi et maîtrise de la comptabilité communale, du budget au boucllement
- Suivi financier des projets
- Recherche de subventions et de financements
- Gestion du portefeuille des assurances
- Collaboration étroite avec le Conseil communal et l'administration communale
- Autres tâches administratives

Profil requis :

- Être titulaire d'une formation de comptable ou titre jugé équivalent
- Disposer d'une pratique professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Connaissance du plan comptable harmonisé des communes serait un atout
- Capacité en analyse financière
- Aisance avec les outils informatiques, connaissance de Wingest serait un atout
- Faire preuve de flexibilité, d'entregent et de discrétion
- Avoir le sens des responsabilités et de la collaboration
- Sens de l'organisation et de l'anticipation

Prestations offertes :

- Travail varié et autonome
- Prestations salariales et sociales en rapport avec la formation, l'expérience et les exigences de la fonction et selon les conditions du personnel de la République et Canton du Jura.

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur Michel Beuret, secrétaire communal au 079 606 14 47. Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser par courrier postal au Conseil communal, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon avec mention « Postulation » **jusqu'au 16 mai 2025**, le timbre postal faisant foi.

Un(e) concierge CDI - taux 20 %

Domaine d'activité :

- Entretien des espaces scolaires
- Entretien de la halle de la halle de gymnastique
- Entretien des locaux communaux

Cahier des charges :

- Disponible au Secrétariat communal ou directement en ligne sous la rubrique : « Administration/documents/ « Actualité »

Prestations offertes :

- Travail varié et autonome
- Rémunération selon l'échelle « U » de la RCJU

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Sylviane Forster, conseillère communale, au 079 517 87 29. Les postulations accompagnées des documents usuels, ainsi qu'un extrait du casier judiciaire, d'un certificat de bonnes mœurs, sont à adresser par courrier postal au Conseil communal, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon avec la mention « Postulation » **jusqu'au 16 mai 2025**, le timbre postal faisant foi.

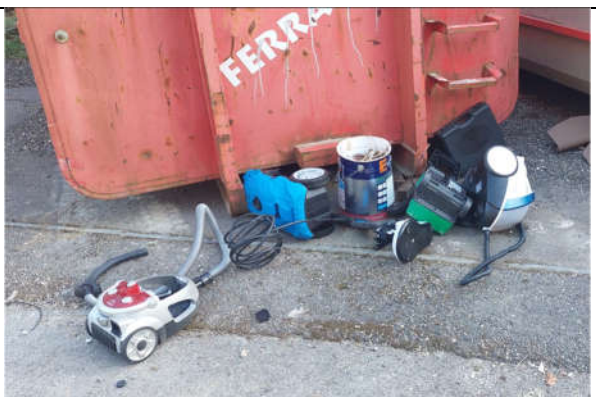
Information aux propriétaires de chiens

La commune va prochainement envoyer la taxe de chiens. Le Conseil communal a décidé depuis 2024 de ne plus remettre de médaille aux propriétaires de chiens.

Nous rappelons également aux propriétaires de chiens le règlement communal en vigueur, notamment l'obligation de tenir son animal en laisse au village et de respecter les zones d'exclusion d'accès, telles que place de jeux, cimetières, etc.... De plus, nous rappelons que tout propriétaire a obligation d'annoncer l'arrivée d'un chien au bureau communal.

Déchets – Rappel

Malgré les informations disponibles sur le site internet de la commune et le Mémo-déchets papier et disponible en ligne (www.memodechets.ch), le Conseil communal constate toujours de nombreuses incivilités. Dans le cadre du nouveau règlement des déchets en cours d'élaboration, des mesures seront proposées afin de pouvoir amender les contrevenants.



Courchavon, le 10 avril 2025

Le Conseil communal